



## **Procédure pour le paiement de votre facture**

Pour le paiement de votre année 2018-2019, nous vous proposons 2 façons de payer votre facture pour les frais chargés aux parents.

### **Choix #1 : par Internet dès le 1<sup>er</sup> AOÛT 2018**

Vous devrez aller récupérer votre facture de la même façon que vous allez récupérer le bulletin de votre enfant en utilisant le Portail-Parents. Sur cette facture vous y retrouverez le numéro de référence (paiement internet) à 19 chiffres débutant par 9... C'est ce numéro que vous devrez inscrire dans les paiements de factures à votre banque.

### **Choix #2 : à l'école (chèque ou argent avec le montant exact)**

Le mardi 21 août 2018 entre 8h et 20h, la Librairie Citation sera sur place pour la vente des cahiers d'exercices et effets scolaires. Vous pourrez acquitter votre facture d'école en même temps!

#### **Possibilité de versements différés :**

21 août 2018 (premier paiement)

28 septembre 2018 (deuxième paiement)

31 octobre 2018 (**paiement final**)